

CHSCT spécial départemental de la Corrèze

Réunion du **jeudi 10 décembre 2020**

PROCÈS-VERBAL

Le CHSCT départemental de la Corrèze s'est réuni par visio-conférence de 14h00 à 15h43 en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique Malroux, inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale de la Corrèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Au titre des représentants de l'administration :

- Monsieur Dominique Malroux, IA-DASEN, direction des services de l'éducation nationale de la Corrèze ;
- Monsieur Christophe Jasson, secrétaire général, direction des services de l'éducation nationale de la Corrèze.

Au titre des représentants du personnel :

Fédération syndicale unitaire (FSU) :

- Monsieur Romain Champetier, professeur des écoles, ITEP Ligniac ;
- Madame Anne Motard, professeur certifié, collège Maurice Rollinat, Brive ;
- Madame Marie-Thérèse Bodo, PLP, LP René Cassin, Tulle ;
- Madame Laëtitia Agnoux, professeur documentaliste, collège Lakanal, Treignac.

Union nationale des syndicats autonomes éducation (UNSA éducation) :

- Monsieur Boris Duniau, professeur certifié, Lycée B. de Ventadour, Ussel ;
- Monsieur Christophe Menvielle, professeur des écoles, école élémentaire de Varetz.

Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-CFDT)

- Madame Nathalie Bucquet, professeur des écoles, école élémentaire Jules Vallès, Brive.

Au titre de conseiller départemental de prévention :

- Madame Célia Soares, assistante de prévention, circonscription Brive-Rural ;
- Madame Corinne Falguières, assistante de prévention, circonscription Brive-Urbain ;
- Monsieur Gabriel Murzin, assistant de prévention, circonscription Tulle – Dordogne ;
- Madame Geneviève Barand-Lissajoux, assistante de prévention, circonscription Tulle – Vézère ASH.

Au titre d'invités :

- Madame Catherine Lavergne, inspectrice de l'éducation nationale Tulle Vézère – ASH ;
- Madame Isabelle Fulminet, attaché d'administration de l'éducation nationale, DSDEN 19 ;
- Madame Carla Wayak Pambé, assistante de service sociale du personnel, DSDEN 19 ;
- Monsieur Frédéric Faugeras, conseiller académique de prévention du 1^{er} et 2nd degré, Rectorat de Limoges ;
- Monsieur Nicolas Leclerc, inspecteur santé et sécurité au travail, Rectorat de Limoges ;
- Madame Anne Bouillaguet, conseillère technique de service social, DSDEN 19 ;
- Monsieur Thierry Lissac, agent d'équipe mobile de sécurité, DSDEN 19.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

- Madame Céline Staffolani, conseillère départementale de prévention, DSDEN 19 ;
- Madame le Docteur Conchard, médecin de prévention, Rectorat de Limoges ;
- Monsieur Vincent Dessemond, assistant de prévention, Ussel Haute-Corrèze.

Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale ouvre la séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des procès-verbaux des CHSCT du 20 juin 2019 et du 21 novembre 2019 ;
- Approbation des procès-verbaux des CHSCT Point Covid du 9 avril 2020, du 21 avril 2020, 5 mai 2020, du 19 mai 2020, du 5 juin 2020, du 23 juin 2020 et du 18 septembre 2020 ;
- Suivi de la visite à l'EREA Meymac ;
- Élaboration du planning des visites ;
- Présentation du rapport d'activités de Monsieur Leclerc ;
- Suivi des fiches SST ;
- Bilan des « faits établissement »
- Questions diverses.

I. Présentation de Monsieur Jasson, secrétaire général

Monsieur Jasson remplace Monsieur Éric Bigot depuis le 1^{er} décembre 2020. Il a exercé ses fonctions en DSDEN de la Gironde. Il était en charge des moyens 2nd degré.

Monsieur Malroux lui souhaite la bienvenue.

II. Approbation des procès-verbaux des CHSCT du 20 juin 2019 et du 21 novembre 2019 (ci-joint au procès-verbal)

Aucune remarque n'est faite sur les procès-verbaux, Monsieur l'IA-DASEN les soumet au vote.

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

III. Approbation des procès-verbaux des CHSCT Point Covid du 9 avril 2020, du 21 avril 2020, du 5 mai 2020, du 19 mai 2020, du 5 juin 2020, du 23 juin 2020 et du 18 septembre 2020 (ci-joint au procès-verbal)

Aucune remarque n'est faite sur les procès-verbaux, Monsieur l'IA-DASEN les soumet au vote.

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

IV. Suivi de la visite à l'EREA Meymac (ci-joint au procès-verbal)

En début d'année, Monsieur l'IA-DASEN s'est rendu à l'EREA Meymac avec Mme la rectrice Anne Laude pour mesurer l'ampleur du travail mise en place par la proviseure Mme Breyse Colomb (mutée depuis au collège de Bort-les-Orgues).

Les difficultés identifiées de l'établissement sont les arrivées échelonnées des jeunes, avec les difficultés pour intégrer des règlements en cours d'année. Un travail est mené sur les conditions d'accueil pédagogiques et éducatives.

Depuis la révision des statuts des surveillants, l'équipe est stable. 7 professeurs des écoles dont 3 à titre définitif et 4 jeunes enseignants à titre provisoire ont fait le choix de rester cette année (dont 2 ont l'intention de passer la certification et veulent y rester à moyen terme). L'arrivée de la conseillère principale d'éducation (CPE) a favorisé les améliorations dans la gestion des faits et dans l'anticipation des événements.

Cette année, la situation est plus tendue sur le niveau 4^{ème}, des difficultés apparaissent à former un groupe. Une réflexion est instaurée pour profiler d'avantage les réponses et pour dédoubler les groupes concernant les élèves ayant des problèmes d'insertion.

Malgré la crise sanitaire, des liens avec l'extérieur et l'environnement se développent. Les jeunes sont peinés de rester enfermés dans l'établissement, cependant ils s'investissent dans les projets d'atelier.

V. Bilan des « faits établissement »

➤ Plan de lutte contre les violences en milieu scolaires

Le Plan de lutte contre les violences en milieu scolaires, c'est mis en place au début d'année scolaire 2019-2020. Il s'articule autour de 3 axes principaux : la protection des élèves, la protection des personnels et la sécurisation de l'espace scolaire.

La DSDEN de la Corrèze s'est organisée pour mettre en place une cellule de Plan départemental composée de l'IA-DASEN, du secrétaire général, des chefs de service des moyens et des élèves, de l'inspectrice de l'éducation nationale ASH, du médecin scolaire, de la conseillère technique infirmière et de l'inspectrice de l'éducation nationale de l'information et de l'orientation (missionnée plus particulièrement sur les sanctions, la classe relais et le programme d'accompagnement à la responsabilité parentale).

Depuis septembre 2020, le référent sécurité et de sûreté intervient dans les réunions mises en place avec la préfecture, les services de gendarmerie et les parquets de Brive et de Tulle.

Les conventions sont en cours de réécriture avec la police-justice (la directrice départementale de la sécurité publique, le commandant de regroupement de gendarmerie et les parquetiers) pour repérer des difficultés sur la sécurité des établissements scolaires en lien avec les services de la préfecture.

Récemment, l'Agence régionale de santé (ARS), le médecin scolaire et l'équipe intersecteur de pédopsychiatrie ont travaillé sur les transmissions d'informations (plus de réactivités et de facilités) entre les services de l'éducation nationale et les services de pédopsychiatrie. L'intersection de pédopsychiatrie est au Centre hospitalier de Brive. Elle regroupe les praticiens qui interviennent aux services de pédiatrie au Centre médico psychologique pour les enfants de Brive et Tulle (CMPE).

A partir de janvier 2021, les échanges seront plus coordonnés avec les services de santé sociaux des établissements scolaires et la pédopsychiatrie. Les communications seront plus faciles et plus fluides par rapport aux élèves.

➤ Plan académique de soutien d'accompagnement des personnels post-attentat

Le Plan académique de soutien d'accompagnement des personnels post-attentat a été transmis à tous les personnels par Madame la rectrice à la veille de la reprise des vacances de la Toussaint en lien à l'hommage à Samuel Paty.

L'accent a été mis sur toutes les informations relatives à la laïcité et aux outils actionnés pour lutter contre les atteintes aux principes de protestations des valeurs de la république que ce soit les ressources humaines avec les référents laïcités, les référents départementaux et académiques mais aussi tous les outils mis à disposition pour accompagner au mieux dans ce contexte-là.

➤ Le bilan entre septembre-novembre 2019 et septembre-novembre 2020

✓ Le nombre de faits

nombre de faits	niveau 2		niveau 3		Total	
	sept-nov 19	sept-nov20	sept-nov 19	sept-nov 20	sept-nov 19	sept-nov20
1er degré	22	25	2	3	24	28
2nd degré	29	31	1	4	30	35
Total	51	56	3	7	54	63

En septembre-novembre 2019, nous avons enregistré 54 faits établissement (24 sur le 1^{er} degré et 30 sur le 2nd degré).

Cette année à la même date d'observation, nous avons enregistré 63 faits établissement soit 9 faits supplémentaires (14 % d'augmentation).

Il y a eu 10 faits établissement qui concerne les valeurs de la république.

Sur la répartition des faits, nous sommes à peu près à 1/3 sur le 1^{er} degré, 1/3 sur les collèges et 1/3 sur les lycées-LP-EREA (27 % sur le 1^{er} degré, 17 % sur les collèges et 56 % sur les établissements du 2nd degré).

✓ La proportion du niveau 2 et 3

Niveau 1 : ce sont les faits que l'école ou l'établissement scolaire souhaite formaliser par cette saisine mais qui restent dans l'établissement scolaire ; il n'y a aucune communication de faite au niveau de la DSDEN.

Niveau 2 : la communication est transmise aux personnes qui sont habilitées au niveau de la DSDEN et du rectorat.

Niveau 3 : ce sont les faits les plus graves qui sont transmis à la DSDEN, au rectorat et au ministère.

Suite à la saisie, l'application génère le niveau en fonction de ce qui est indiqué.

Nombre de faits	maternelle	élémentaire	collège	LEGT	LP	EREA	TOTAL
niveau 2	1	24	14	5	4	8	56
niveau 3		3	3	1			7
Total	1	27	17	6	4	8	63

On est à environ 60 % du niveau 2 et le reste pour les faits mentionnés comme étant les plus significatifs pour le niveau 3.

✓ La répartition des faits

Nature des faits	maternelle	élémentaire	collège	LEGT	LP	EREA	TOTAL
Violences verbales		15	3	1	2	3	24
Violences physiques		5	4		1	3	13
Atteintes aux personnes							
Atteintes aux biens				1			1
Atteintes valeurs de la république	1	6	2	3		1	13
Autres		1	8	1	1	1	12

Violences verbales : grande majorité. Même niveau que pour les violences que peuvent faire les élèves entre eux, les élèves envers les enseignants, ou les parents d'élèves envers les enseignants.

Violences physiques : très peu envers les enseignants même si cela peut arriver ; beaucoup de violences physiques d'enfants (7 % aux atteintes aux valeurs de république).

Autres : dans le 2nd degré, on peut avoir des intrusions ou de la consommation d'un produit illicite ou des vols.

Il est fondamental de rappeler aux directeurs d'école l'importance de saisir les faits dans l'application. C'est un premier moyen pour poser les choses, les évoquer, les qualifier, les partager et les accompagner. Il n'y a pas de zone à risque ou d'établissement ciblé.

VI. Présentation du rapport d'activités de Monsieur Leclerc (ci-joint au procès-verbal)

Un outil de pilotage pour le 1^{er} et 2nd degré a été communiqué sur les sites. Aujourd'hui, en Corrèze, le 1^{er} degré a un retour de réponses de 68 % qui correspond à la moyenne académique. Il y a eu une relance le 7 décembre 2020 ; une 2^{ème} relance le 14 décembre 2020 pour les personnes qui n'ont pas répondues ; courant du mois de janvier 2021, l'équipe de santé sécurité au travail et sûreté des espaces scolaires travaillera et communiquera aux directeurs d'écoles des synthèses ainsi qu'un plan d'action tenu en fonction des résultats des outils de pilotage.

➤ Les visites d'inspection dans le 2nd degré

Les visites non effectuées durant l'année scolaire 2019-2020 sont positionnées pour cette année sauf en cas de fermeture liée à la crise sanitaire (LGT Georges Cabanis à Brive et les collèges d'Objat et de Meyssac).

Les visites d'inspection sont essentielles et indispensables. Elles permettent de rappeler les obligations aux communes, d'apporter des réponses pour faire évoluer les choses.

➤ Les recommandations sur le nombre de sanitaires dans les écoles

- ✓ 1^{er} degré (issues du guide pour la construction d'école)

Maternelle : 4 cuvettes par classe pour les élèves de Petites section ; 2 cuvettes et 2 urinoirs par classe de Moyenne et Grande section ; 5 lavabos par classe.

Elémentaire : 1 cuvette pour 20 filles ; 1 cuvette et 1 urinoir pour 40 garçons ; 5 lavabos pour l'ensemble.

- ✓ 2nd degré

Il n'y a pas de recommandations.

VII. Élaboration du planning des visites

L'année dernière des visites avaient été programmées et interrompues par la crise sanitaire.

Les représentants du personnel proposent de reprendre les visites de l'année scolaire 2019-2020.

Le planning des visites est le suivant :

- École primaire d'Ussac (janvier-février 2021) ;
- École primaire de Sarroux / Saint Julien (mars-avril 2021) ;
- Les PIAL du 1^{er} et 2nd degré (visite inversée) (mai-juin 2021).

La FSU demande la tenue d'un groupe de travail pour adapter le questionnaire préalable sur les registres et les conditions de travail des personnels.

VIII. Suivi de la fiche SST de l'école Michel Peyramaure à Brive

Au cours du mois de novembre, le référent de sûreté départemental a eu à 2 reprises la directrice de l'école Michel Peyramaure concernant ces PPMS et demander des conseils sur la sûreté de l'établissement. Elle rencontrait quelques difficultés pour identifier les locaux qui pouvaient lui servir pour une mise à l'abri lors d'une attaque alerte attentat intrusion.

Le dossier est en cours comme les 32 écoles que le référent suit.

En Corrèze, les anciens PPMS sont archivés suite à la circulaire du mois d'avril 2017 qui prévoyait la séparation des PPMS.

Depuis le 29 septembre 2020, une action a été lancée pour les établissements du 1^{er} et 2nd degré sur le département de la Corrèze pour une réactualisation des PPMS. A ce jour, 70 % des PPMS du 1^{er} et 2nd degré ont été réactualisés (30 % sont à revoir).

L'école Michel Peyramaure fait partie des dossiers où une réactualisation du PPMS doit s'effectuer.

Certains travaux devront être vus avec les mairies.

En début d'année 2021, la DSDEN de la Corrèze constituera un groupe de travail ressemblant des élus et divers personnels de la DSDEN pour travailler sur ces problèmes.

IX. Questions diverses

- Avoir un bilan des démissions sur les 5 dernières années en précisant l'ancienneté dans le métier

Pour le moment, on n'a pas d'éléments puisque nous n'avons pas fait l'étude. Cette situation est assez délicate parce que la notion de démission est propre à chaque cas.

Cela fait partie des indicateurs Prévention des Risques Psychosociaux (RPS) qui ont été définis et demandent un affinage sans être intrusif. Il faudra travailler sur les points de vigilance en CHSCT Académique.

- Publication des procès-verbaux des CHSCT-SD sur le site de la DSDEN de la Corrèze

La publication des procès-verbaux est prévue depuis un certain temps. Le site va être refait. Il nous a été demandé de ne plus publier en attendant la nouvelle version.

- Equiper de surblouses les infirmières scolaires et les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)

Les infirmières et les AESH n'auront pas de surblouses. Elles sont exclusivement réservées aux personnels infirmiers qui feront les tests. Ces derniers seront dotés par la Ministère de la santé.

- Campagne de test antigénique dans les établissements scolaires

Ces tests seront déployés sur le département de la Corrèze.

4 infirmières volontaires sont en cours de formation. Une convention a été signée avec les Centres hospitaliers. Après cette formation, les infirmières seront formées aux gestes techniques. En parallèle, elles récolteront les informations préalables à ces tests qu'elles restitueront informatiquement à l'Agence régionale de santé (ARS) et géreront les déchets.

La gestion des déchets des prélèvements est une contrainte parce qu'il faut passer par un transport spécialisé. Une convention est en cours de signature avec l'ARS allant jusqu'au 31 décembre 2020. Après cette date, les établissements devront passer une convention avec le service qui gère la gestion des déchets (Centre hospitalier à proximité).

Dans un premier temps, les tests sont destinés aux personnels adultes asymptomatiques des établissements scolaires (enseignants, personnels administratifs et autres) où exercent les infirmières. Il n'y a pas de caractère obligatoire. Le personnel souhaitant être testé devra remplir un questionnaire qui déterminera s'il peut bénéficier ou pas de ce test.

La durée de prise est longue (de la prise en charge de la personne testée jusqu'à son départ de la zone de test). Les tests se feront sur rendez-vous. Les chefs d'établissement ont réfléchi sur la mise en place d'information à destination des personnels sur la mise en œuvre de la procédure.

Les tests sont arrivés dans les Centres hospitaliers. La livraison va être organisée vers les établissements scolaires, collèges Jean Moulin de Brive, Egletons, Larche et l'EREA Meymac.

Les personnels asymptomatiques sont invités à aller faire les tests virologiques (RT-PCR) dans les laboratoires. Il faut savoir que les tests antigéniques ne sont pas fiables à 100 %.

➤ Recrutement des assistants d'éducation (AED)

L'académie du Limousin a été dotée de 45 emplois à temps plein (ETP) d'AED pour faire face à la crise sanitaire, est-ce qu'ils ont tous été recrutés ?

La question a été posée en comité technique académique (CTA). Le rectorat enverra un mail prochainement.

La séance est levée à 15h43.

Fait à Tulle, le 19 janvier 2021

Pour le directeur académique
des services de l'éducation nationale
et par délégation
le secrétaire général,

SIGNÉ

Christophe JASSON

La secrétaire du CHSCT-SD 19

SIGNÉ

Romain CHAMPETIER